

PDU

SYNDICAT DES TRANSPORTS DE
L'AGGLOMERATION CÔTE BASQUE-ADOUR

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN DE
DEPLACEMENTS URBAINS

3 Novembre - 10 Décembre 2014

Annexes

...

ANNEXE 6 – LEXIQUE

ACBA : Agglomération Côte Basque - Adour
AOT : autorité organisatrice de transports
AOTU : autorité organisatrice de transport urbain
AUDAP : Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées
BHNS : bus à haut niveau de service
BLU : « boîtes » logistiques urbaines
CDU : centre de distribution urbaine
CEF : Centre Européen de Fret
DOO : document d'orientation et d'objectifs
ELU : espace logistique urbain
EMD : enquête ménages - déplacements
ENE (loi) : loi portant engagement national pour l'environnement
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
FEDER : Fonds Européen de Développement Économique et Régional
GECT : Groupement Européen de Coopération Territoriale
GES : gaz à effet de serre
LAURE : loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
LOTI : loi d'orientation des transports intérieurs
PAM : point d'accueil des marchandises
PAV : point d'accueil des véhicules
PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics
PCET : Plan Climat - Énergie Territorial
PDA : plan de déplacements d'administration
PDE : plan de déplacements d'entreprise
PDIE : plan de déplacements inter-entreprises
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMR : personne à mobilité réduite
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PREDIT : programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres
PRQA : Plan Régional de Qualité de l'Air
PTU : périmètre de transports urbains
RFF : Réseau Ferré de France
SAEIV : système d'aide à l'exploitation et d'information des voyageurs
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDATC : Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Collectifs
SIM : système d'information multimodale
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
SRIT : Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité
SRU (loi) : loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains
STACBA : Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque - Adour
TAD : transport à la demande
TCSP : transport en commun en site propre
ZLU : zone logistique urbaine

Comité de pilotage du 11/02/2014 - vers un arrêt de projet

Le comité de pilotage du Mardi 11 février avait pour objet la présentation de l'ensemble des pièces constituant le Plan de Déplacements Urbains. L'objectif était de valider l'arrêt de projet du document au prochain comité syndical, à savoir le 28 Février 2014.

Ordre du jour

1. Rappel des différentes étapes du projet
2. Plan d'actions détaillé
3. Evaluation environnementale
4. Calendrier et estimation financière

Liste des élus présents :

M. Grenet, Président du STACBA, commune de Bayonne,
M. Veunac, V. Président du STACBA, commune de Biarritz,
M. Voisin, commune d'Anglet,
M. Ceylan, commune d'Anglet,
M. Larroque, commune de Saint Pierre d'Irube,
M. Lamothe, commune de Boucau,
Mme Destouesse, commune de Tarnos,

Relevé de décisions

Le Président du Syndicat, Jean Grenet, introduit la séance.

1. Les différentes étapes du projet

Le STACBA rappelle quelles ont été les différentes phases du projet de PDU, depuis la première conférence de presse en 2012 jusqu'à la validation du scénario n°1 au dernier comité de pilotage en Décembre 2013.

Il rappelle par ailleurs l'ensemble des étapes de concertation qui ont rassemblé les structures techniques, institutionnelles et associatives autour des cinq thématiques des enjeux du PDU.

Enfin, il rappelle que l'ensemble du processus technique s'est tenu en parallèle de l'évaluation environnementale du projet.

2. Le plan d'actions détaillé

Le STACBA rappelle que l'objectif de ce PDU est de rendre réalisable les différentes actions. Elles sont donc peu nombreuses mais réalistes. L'AUDAP décrit chaque axe, chaque action et chaque mesure. Elle insiste sur les sujets "clés" de chaque axe proposé.

> axe 1 : plusieurs sujets clés, à savoir le BHNS tout d'abord comme colonne vertébrale du système de déplacements de l'agglomération. Ensuite, un travail volontariste sur la hiérarchisation de la voirie. Enfin, une politique ambitieuse concernant le covoiturage, dont le levier est peu coûteux mais très favorable à l'écomobilité.

> axe 2 : plusieurs sujets clés. D'une part, le plan vélo, sur lequel s'appuie beaucoup ce second axe du document. Deux enjeux majeurs : continuité et lisibilité, que ce soit des déplacements en vélo

mais aussi à pieds.

> axe 3 : son objectif est rendre efficient les deux premiers axes. D'une part au travers de facilitateurs comme les nouvelles technologies pour améliorer l'utilisation mais aussi l'information sur les transports. D'autre part, au travers du conseil en mobilité, une action primordiale afin d'accompagner au delà de l'offre, la demande de mobilité. Il s'agit de promouvoir de nouveaux usages (liés aux axes 1 et 2) pour améliorer les conditions de déplacements dans l'agglomération.

Plusieurs réactions des élus présents :

Saint Pierre d'Irube : M. Larroque questionne la notion de "plafond de stationnement" inscrite dans le document. Il indique que dans une commune comme la sienne, il est pour le moment peu envisageable d'inscrire des plafonds ou planchers étant donnée la faiblesse de l'offre de TC. L'équipe du PDU explique que les "minorations" concernant le stationnement seront appliquées autour du projet de TCSP (lignes Chrono1 et 2) puis progressivement le long de l'ensemble des axes TC structurants (Ligne C notamment).

Boucau : M. Lamothe indique que la notion de "intensifier et diversifier" aurait pu s'appliquer au ferroviaire en y ajoutant urbain et interurbain. Le Président rappelle qu'il est primordial de ne pas vouloir sauter des étapes. Concernant les transports urbains, la priorité est le BHNS. Concernant les transports sub ou périurbains, il est important de s'appuyer sur le développement des liaisons par autocar mais aussi d'engager les discussions avec le Conseil Régional. C'est un ensemble de solutions qui viendra mailler le territoire.

Anglet : Jean Pierre Voisin interroge l'emplacement des P+R de l'entrée sud de Chrono2 (RD932) et indique qu'il s'agit d'une des conditions du succès de la ligne. Le Président indique que pour le moment aucune solution n'a été trouvée. Il évoque notamment le problème d'Arcangues. Cela interroge d'une part la notion de foncier, mais aussi de gouvernance (est il obligatoire que la commune desservie fasse partie du Syndicat ?). Plusieurs modalités de stationnement sont évoquées (sillot ?). Concernant Arcangues, le Président espère que le futur Maire se laissera persuader sur la question.

Boucau : M. Lamothe insiste de nouveau sur le ferroviaire. Le Président indique que la voie du souffre n'est pas la priorité d'autant plus dans ce document écrit pour les 10 prochaines années. L'équipe du PDU indique que la priorité en urbain est le BHNS et que la question du ferroviaire est traitée par le prisme du modèle économique (comme augmenter les dessertes périurbaines alors même que la fiscalité n'encourage par la Région à injecter plus de moyens ?) ainsi que par la question des gares (il est pertinent de ré-ouvrir la gare de Bidart, d'étudier l'implantation d'une gare à Tarnos et de réfléchir à un point d'arrêt à Glain).

Le président rappelle également que la logistique urbaine est traitée dans le PDU. Il indique que la ville de Bayonne a déjà avancé sur la question et qu'une plate forme logistique va être mise en place au Forum, afin de redistribuer l'ensemble des livraisons par des modes légers et écologiques dans Bayonne.

Il est également rappelé que le Conseil en Mobilité est un axe primordial. A ce sujet, il est essentiel de

travail auprès d'importants générateurs de flux comme les collèges, les lycées, ou encore l'Hopital.

Saint Pierre d'Irube : M. Larroque demande quand les PDU de secteurs pourraient démarrer. L'équipe lui indique que les études pourraient démarrer dès le début de la mise en oeuvre du plan d'actions.

3. Évaluation environnementale

La Mission Développement Durable rappelle l'ensemble du processus d'évaluation environnementale. Elle indique les notions de compatibilités et de cohérence avec les documents clé concernant cette problématique, à savoir le PCET, le PPA et le SRCAE.

Concernant le PPA, il est rappelé que ce document est évalué à l'échelle de l'aire urbaine. Les évaluations réalisées dans le cadre du PDU montrer que les objectifs sont totalement atteignables, notamment grâce aux importants progrès permis par l'évolution technologique des véhicules (normes Euro). La réduction des émissions de Nox ainsi que de PM_{2,5} se situe autour des 69%.

Concernant le PCET, un travail d'itération a été réalisé afin que les deux documents soit cohérents. Ainsi, l'objectif de réduction des GES fixé par le PCET est de 12%. Les estimations réalisées par les bureaux d'études démontrent qu'il est possible d'atteindre 8% de réduction. Il est proposé de se fixer comme objectif 12% à l'horizon 2020 en approfondissant plusieurs thématiques comme le hiérarchisation de la voirie, la restructuration du réseau de TC, le BHNS ou encore le covoiturage.

Concernant le SRCAE, il est proposé de se fixer le même objectif (-20%) mais à l'horizon 2025 (fin du PDU). Plusieurs raisons à cela : d'une part le périmètre du document (régional pour le SRCAE et à l'échelle du PTU pour le PDU), d'autre part, le calendrier 2008-2020 qui ne correspond pas à celui du PDU (2015-2025).

La construction du document final est également expliquée, à savoir la production de l'EIE ainsi que de l'évaluation des scénarios.

4. Calendrier et estimation financière

Le plan d'action est ventilé selon les possibilités financières du Syndicat. Une version synthétique est présentée aux élus. Plusieurs éléments sont importants à rappeler : le plan de financement propose un nombre important d'actions subventionnées par le Syndicat des Transports. Par ailleurs, les actions dont le financement est assuré par des partenaires du Syndicat (Conseil Régional, Général, communes, ACBA) seront discutées avec chacun d'entre eux.

En conclusion, le Président remercie l'ensemble des parties prenantes de ce dossier et demande si l'ensemble des élus présent valide l'arrêt de projet au prochain Comité Syndicat du 28 Février. Les élus valident cette position. L'arrêt de projet du PDU sera donc à l'ordre du jour du prochain comité syndical, à savoir le 28 Février 2014.